

ARRETE DU MAIRE N° 371/2021

Relatif à la circulation et au stationnement
Rue Adolphe Hirn à LOGELBACH
Tronçon compris entre la rue Herzog et la rue du Hêtre

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux sur le réseau "Eau potable" et "Eau pluviale", rue Adolphe Hirn- Tronçon compris entre la rue Herzog et la rue du Hêtre à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du jeudi 22 juillet 2021 au vendredi 27 août 2021 de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE** (l'accès aux riverains sera maintenu dans la mesure du possible) ;
- Stationnement interdit au droit du chantier ;
- La sortie de l'hypermarché Leclerc sera maintenu par l'une ou l'autre voie de la rue Emile Schwoerer.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar - Service enlèvement des ordures ménagères ;
- GANTZER TP - rue Michelet 68000 COLMAR ;
- Colmarienne des eaux - 18, rue Edouard Bénès 68000 COLMAR ;
- INERA - 3 rue Denis Papin 68600 DESSENHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 16 juillet 2021



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué
aux chemins ruraux et à la sécurité